

# RÈGLEMENT DE LA 35ème COURSE DES CHÂTEAUX

**DATE : 19 octobre 2025**

**ORGANISATEUR :** CLDO (Club de loisirs et de détente d'OTTROTT)  
Siège : Salle BEDELL 18, rue principale 67530 OTTROTT  
Inscrit au registre des associations au Volume XXXII N°86  
N°SIRET : 41128463100016

## **CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS :**

Les courses sont ouvertes à tous les coureurs licenciés ou non, remplissant les conditions minimales d'âge pour chacune des courses **ET**

### **- Personnes mineures**

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

### **- Personnes majeures**

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

### **- Athlètes handisports**

Les parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

## **INSCRIPTIONS :**

Par Internet sur le site le sportif.com (closes le Jeudi 16 octobre 2025 à 23h59)

Les inscriptions adultes sont clôturées une fois le quota atteint comme suit :

- 1500 dossards pour le trail
- 1500 dossards pour le 10km
- 600 dossards pour le 5km
- Pas de quota pour les courses et animations enfants

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

<b>TARIFS* :</b>	jusqu'au 14/09/2025**	à partir du 15/09/2025**
Trail du Mont Sainte Odile 21km	20€	23€
10km	15€	18€
5km	10€	13€
Enfants (2000m, 1400m, 750m, 500m)	4€	4€

\*des frais techniques liées à la plateforme d'inscription peuvent s'ajouter

\*\*sauf clubs, entreprises et C.S.E.

Une dotation (incluse dans le tarif) sera remise à tous les participants des 5km, 10km, Trail du Mont Sainte Odile.

## **DOSSARDS :**

Accueil et retrait à la Salle des fêtes d'Ottrott (avenue des Myrtilles), dans le respect des règles sanitaires en vigueur :

- Samedi 18 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
- Dimanche 19 octobre 2025 à partir de 7h00.

Les dossards doivent être portés de façon à être entièrement visibles tels qu'ils sont remis et ne doivent pas être coupés, pliés ou obstrués de quelque manière que ce soit.

**Prévoir dans la mesure du possible 4 épingles ou un porte-dossard.**

Aucun dossard ne sera remis sans dossier complet.

Possibilité de retrait de dossard d'un tiers.

## **Cession de dossard :**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Annulation :**

Une demande d'annulation de participation sera possible si la demande est faite 5 jours ouvrés avant la manifestation et sur présentation d'un justificatif (médical contre indiquant la participation en particulier). Passé ce délai, le report ne sera plus possible.

Les concurrents ne se présentant pas à l'épreuve, quelles que soient les raisons du désistement, ne pourront prétendre à aucune demande de remboursement des droits d'engagement.

Les demandes de changement de course ne seront pas acceptées.

## LES COURSES ADULTES :

- **Trail du Mont Sainte Odile 21 km**  
(à partir de U20 - Juniors = né(e)s en 2008 et avant) : **09h00**  
Barrière horaire au point de ravitaillement du Mont Sainte Odile à 11h : conditions voir paragraphe « Abandons »
- **Course de 10km** (à partir de U18 - Cadets = né(e)s en 2010 et avant) : **09h20**
- **Course de 5km** (à partir de U16 - Minimes = né(e)s en 2012 et avant) : **10h45**

## LES COURSES ENFANTS (CHRONOMETREES) :

- **Course de 2000m** (U14 - Benjamins = enfants nés en 2013/2014) : **11h15**
- **Course de 1400m** (U12 - Poussins = enfants nés en 2015/2016) : **11h25**

## LES ANIMATIONS ENFANTS (NON CHRONOMETREES) :

- **Parcours de 750m** (U10 - Eveil Athlé = enfants nés en 2017/2018) : **11h35**
- **Parcours de 500m** (U7 - Baby Athlé = enfants nés en 2019/2021) : **11h45**

**L'accompagnement des enfants sur les parcours est strictement interdit par respect pour les autres enfants et pour des raisons de sécurité.**

## ABANDONS :

Tout coureur a l'obligation de signaler le plus tôt possible à l'organisation son abandon, il sera alors considéré comme hors course, idem pour le dépassement de la barrière horaire sur le Trail du Mont Sainte Odile. Le dossard sera retiré et le compétiteur ne sera plus sous la responsabilité des organisateurs. Le ralliement au point d'arrivée se fera de manière autonome et/ou à la charge du concurrent. L'abandon d'un coureur durant l'épreuve n'ouvrira à aucune indemnité ou remboursement.

## PARKINGS :

Suivre le fléchage à l'entrée du village. Par respect pour les riverains et le code de la route (risque de poursuites), merci de ne pas garer de véhicule de manière « sauvage » et d'utiliser le parking mis à disposition. Parking vélos non surveillé disponible.

## Privilégier le covoiturage et/ou les mobilités douces

**DÉPART ET ARRIVÉE :** avenue des Myrtilles

Vestiaires, douches et consigne : Maison Omnisports (route de Barr)

Ravitaillement en course pour le Trail du Mont Sainte Odile et le 10km, pour tous à l'arrivée

## Penser à son propre gobelet/contenant, de préférence réutilisable !

Buvette et petite restauration proposées à l'arrivée

## PARCOURS :

Les parcours sont balisés à l'aide de rubalise, de panneaux directionnels et par un marquage au sol temporaire. Des signaleurs seront également présents.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours initiaux selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires. Les horaires de départ peuvent également être modifiés. De même, pour des questions de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou de modifier la barrière horaire.

## CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage des 1400m, 2000m, 5km, 10km et 21km se fera par puces passives jetables.

Il sera assuré par Chrono Compétition.

Les animations enfants (parcours 750m et 500m) ne feront pas l'objet d'un chronométrage.

**RÉCOMPENSES** : A partir de 12h00

**Enfants:**

1 médaille à tous les arrivants des courses et animations « enfants ».

Podium pour les 3 premiers de chaque catégorie garçons et filles (Poussins et Benjamins)

Conformément au règlement FFA, la pratique compétitive n'est pas autorisée pour les enfants nés après 2016 : pas de classement pour les animations 750m et 500m.

**Adultes:**

Podium pour les 3 premiers hommes et femmes du classement Scratch du Trail du Mont Sainte Odile, 10km, 5km

Podium pour le premier de chaque catégorie homme et femme.

Pas de cumul de récompenses. La présence des participants récompensés est obligatoire.

En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation.

**ASSURANCE** : L'organisateur dégage son entière responsabilité pour tout accident, dommages matériels et corporels pouvant survenir avant, pendant ou après les épreuves. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'organisation attire l'attention des participants sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuelle accident en rapport avec la nature et la durée des épreuves. Tous les concurrents participent sous leur propre responsabilité. Les mineurs s'inscrivent avec l'accord de leur responsable légal.

**SÉCURITÉ ET ASSISTANCE :**

Chaque participant se doit de porter assistance et de signaler un concurrent en détresse à l'assistance médicale ou aux organisateurs présents sur le parcours. Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif en particulier pour les points suivants :

- Respect du règlement
- Engagement à se laisser doubler
- Engagement à aider toute personne en difficulté
- Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou disqualification

L'assistance médicale est confiée à l'Unité d'Intervention Tout Terrain du Bas-Rhin <https://www.uitt67.fr/>

Toute personne du dispositif de secours sera habilitée à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

**RÉSULTATS** : sites Internet [www.cd cottrott.org](http://www.cd cottrott.org) & [le-sportif.com](http://le-sportif.com)

**RÉCLAMATIONS** : Elles devront être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

**DROIT A L'IMAGE** : Par son inscription le participant autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

**Par respect de l'environnement et des bénévoles, aucun déchet personnel ou en provenance des ravitaillements ne doit être abandonné sur les parcours.**